

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE BOURGOGNE
06 NOV. 2002 <i>162</i>
ARRIVEE - GREFFE



COMMUNAUTÉ
DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

4 NOV. 2002

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE BOURGOGNE
06 NOV. 2002 <i>3470</i>
COURRIER - ARRIVEE

N. SARTACCI
↓
felle

Monsieur le Président
Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne
28, rue Pasteur
21000 DIJON

N/REF. A RAPPELER : MT/SD *5027*

Monsieur le Président,

En application de l'article L.241-11 du code des juridictions financières, vous m'avez transmis le rapport d'observations relatif aux comptes et à la gestion de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise pour les exercices 1995 et suivants.

Les différents points soulevés par la Chambre Régionale des Comptes n'appellent pas d'observations particulières.

En revanche, il semble important de souligner, comme l'a fait la Chambre, le rôle croissant que jouera la Communauté d'Agglomération Dijonnaise dans les activités de la SEMAAD, notamment dans les secteurs du développement économique, des zones d'activité, et de l'aménagement urbain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous



M. le Président,

SIÈGE : 11, RUE VICTOR-DUMAY DIJON - ACCUEIL : 1, RUE SAINTE-ANNE - TÉL 03 80 50 35 35 - FAX 03 80 50 13 36
eMail : com.agglo.dijon@wanadoo.fr

SERVICE DES FINANCES ET DU PATRIMOINE

ADRESSER TOUTE CORRESPONDANCE A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE - BP 1529 - 21034 DIJON CEDEX